Image not found or type unknown

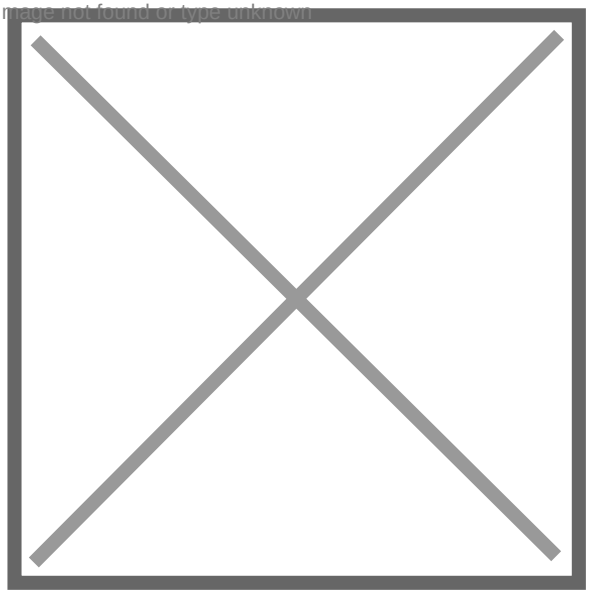

Remboursement de mon permis par l'auto ecole !

Par **lucille10**, le **06/03/2012** à **17:37**

Bonjour,
Je me suis inscrite dans une auto école en 2007 et je ne suis allé au code que quelques fois. Le problème c'est que le contrat se terminait en 2008 et que j'avais payé le permis complet, c'est à dire 1500 euros ! C'est vrai que j'ai laissé passée beaucoup de temps avant de me bouger mais j'aimerais savoir si aujurd'hui ils ont le droit de ne pas rembourser les prestations que je n'ai pas utlisée ?
Dans le contrat il est précisé qu'il ne rembourse pas les prestations contenue dans ce même contrat et qu''il sera caduc en 2008 ! :/ Mais cela reste un contrat et non un forfait !
Merci d'avance !

Par **pat76**, le **06/03/2012** à **19:04**

Bonjour

Il est trop tard pour réclamer la prescription étant de deux ans.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés